

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 décembre 2016
Français
Original : anglais

**Comité du Conseil de sécurité créé
par la résolution 1718 (2006)****Note verbale datée du 8 décembre 2016, adressée au Président
du Comité par la Mission permanente du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et a l'honneur de l'informer que la Commission spéciale d'enquête dans la lutte contre le blanchiment d'argent de la Banque centrale du Liban a reçu des réponses de la part de toutes les banques et institutions financières opérant au Liban, indiquant qu'il n'existait pas de comptes appartenant, directement ou indirectement, aux personnes, entités et autres groupes visés par les sanctions imposées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2270 (2016).

